

Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



19029064

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

15 FEV. 2019

DIVISION MONS

N° d'entreprise : **0883 691 774**

Dénomination

(en entier) : **B.C. developpement**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SPRL**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Jolimont,9 à 7100 Haine St Pierre**

Objet de l'acte : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Les associés de la SPRL B.C. developpement ont décidé à l'unanimité de se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire ce 31 décembre 2018 avec pour ordre du jour :

Transfert du siège social

Après avoir délibéré sur le point à l'ordre du jour, l'assemblée a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

A dater du 1^{er} janvier 2019, le siège social sera transféré à l'adresse suivante : Chaussée de Jolimont, 1 à 7100 Haine St Paul.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Lecture est faite du procès-verbal de l'Assemblée et est signé par les associés.

Le gérant,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/02/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).